

Réf: Dossier 269467

Avis de constitution

SOCIETE « KROLO INVESTMENT »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA ATTOBAN
DERRIERE LE SUPER MARCHÉ AUCHAN , LOT 1554,ILOT
107 26 BP 1499 ABIDJAN 26, Lot 1554, Ilot 107

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/07/2023, et enregistrés au CEPICI le 03/08/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KROLO INVESTMENT »

Objet : Le Commerce

La machinerie lourde

Le transport

L'agriculture

La pêche

Et pour la réalisation de l'objet social :

- La prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés et entreprises ivoirienne ou étrangères pouvant se rattacher à l'objet social par tous moyens, notamment par voies d'apports, de souscriptions ou achats d'actions ou de parts sociales.

- Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales ou mobilières et immobilières

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes, ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA ATTOBAN
DERRIERE LE SUPER MARCHÉ AUCHAN , LOT 1554, ILOT
107 26 BP 1499 ABIDJAN 26, Lot 1554, Ilot 107

Dirigeant(s) M DIABATE ALYOUNE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13335 du 21/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°87301/GTCA/RC/2023 du 21/12/2023

